



MAIRIE
ASNIÈRES-SUR-SEINE



Programme de
réussite éducative
d'Asnières-sur-Seine

**Accompagner chaque enfant
vers sa réussite**



MAIRIE
ASNIÈRES-SUR-SEINE



PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE
*Liberté
Égalité
Fraternité*



LA VILLE D'ASNIÈRES-SUR-SEINE ET L'ÉTAT FINANCENT ET SOUTIENNENT LE PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE.

LE DISPOSITIF EST PILOTÉ PAR LA DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL.

QU'EST-CE QUE C'EST ?



Le **Programme de réussite éducative** (PRE) permet l'écoute et l'accompagnement des enfants ou des adolescents présentant des signes de fragilité et de leurs familles. Au travers d'un parcours individualisé, il apporte un soutien éducatif, social, sanitaire et culturel.

Cet accompagnement global et individualisé est :

- Adapté aux besoins de l'enfant.
- Le plus souvent en dehors du temps scolaire.
- Gratuit.

POUR QUI ?



- Les enfants et les jeunes âgés de 2 à 18 ans et leurs familles.
- Scolarisés en éducation prioritaire.
- Ou issus d'un quartier politique de la ville.

COMBIEN DE TEMPS ?



Le parcours est inscrit dans la durée – **entre 1 mois et 1 an** – et peut être renouvelé en fonction des besoins.

LE RÔLE DES PARENTS ?



Tout parcours individualisé se met en place avec la pleine adhésion de la famille. Les parents sont les acteurs essentiels de la réussite du parcours de leur enfant.



L'ÉQUIPE DU PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE MET EN PLACE DES RÉPONSES ADAPTÉES À CHAQUE SITUATION VISANT À LA RÉUSSITE SCOLAIRE ET ÉDUCATIVE, L'ÉPANOUISSEMENT PERSONNEL ET L'INTÉGRATION SOCIALE.

LES ÉTAPES

Chaque étape du parcours se fait en lien avec la famille et avec son accord dans le respect de la confidentialité des données.

1. REPÉRAGE DE L'ENFANT

Les parents ou des professionnels (école, associations...) repèrent un enfant ou un jeune qui présente des difficultés, des signes de fragilité. Ils sollicitent le PRE.

2. RENCONTRE AVEC LA FAMILLE

Une première rencontre a lieu en présence de la famille avec le référent de parcours : une fiche de liaison est alors renseignée.

3. ÉTUDE DE LA DEMANDE

Présentation de la demande avec l'accord des parents en équipe pluridisciplinaire (EPRE) qui évalue et élabore des réponses adaptées.

4. PROPOSITION D'UN PARCOURS

Si la demande est retenue, un parcours individualisé est proposé en détaillant les actions et les partenaires.

5. LE SUIVI

Le référent de parcours rencontre la famille, accompagne la mise en place des actions et en assure le suivi. Il sera chargé d'évaluer la situation au fur et à mesure.

6. FIN DE PARCOURS

Après examen des progrès réalisés, la décision de sortir du dispositif est prise. À tout moment, la famille a la possibilité de mettre fin à son engagement : pour cela, il lui suffit d'en informer le référent.

NOS ACTIONS MENÉES

- Accompagnement à la scolarité renforcée et tutorat.
- Prévention du décrochage scolaire et actions de remobilisation pour les collégiens.
- Soutien à la parentalité.
- Accès à la santé et aux soins.
- Accès aux activités culturelles, de loisirs et sportives.



“ La Mairie d'Asnières-sur-Seine est pleinement engagée pour soutenir la réussite de ses jeunes. Notre objectif avec le Programme de réussite éducative est de proposer un environnement où chaque enfant peut se développer pleinement et s'épanouir dans son parcours personnel et scolaire. ”

Guillaume MARE

Adjoint au Maire délégué à l'éducation et à l'enfance

CONTACT

Pour tout accompagnement ou complément d'information vous pouvez contacter l'équipe de la réussite éducative

NOUS TROUVER

**Direction du développement social
Programme de réussite éducative**
Espace Lucie Aubrac
45 rue Henri Poincaré
92600 Asnières-sur-Seine



NOUS CONTACTER

Coordinatrice du réseau de Réussite éducative
Serife SAHIN
01 71 07 82 29
ssahin@mairieasnieres.fr